

Edito :

Des perspectives et de nouveaux combats !



Après la suppression de 20 millions d'euros sur les crédits pédagogiques, le gouvernement avec la loi budgétaire rectificative, assortie au « Pacte de responsabilité », s'apprête à annuler encore 5 millions supplémentaires sur des crédits ouverts pour 2014. **Ces choix budgétaires ont des conséquences qui entravent véritablement le bon fonctionnement des établissements publics (renouvellement impossible des collections de livres, défraiements non prévus pour des stages au PAF, limitation des moyens ASEN...)**. Avec ces désengagements, la réussite des jeunes repose toujours plus au quotidien sur la mobilisation et l'engagement des personnels.

Mais la pression au travail est usante et toujours plus éprouvante avec des classes particulièrement chargées, avec des prescriptions hiérarchiques qui font rarement l'objet de discussions. **Mettre les élèves en situation d'apprentissage impose toute l'expertise professionnelle des enseignants** : nos missions doivent être respectées et valorisées, tout comme celles plus spécifiques des CPE et des CO-Psy.

Dans un contexte de pénurie de l'emploi, les difficultés du recrutement dans le second degré devraient pourtant convaincre le Ministre d'engager la revalorisation de nos métiers. **Le décret statutaire peut devenir un outil pour faire avancer collectivement nos revendications**. À l'échelle de l'établissement, des avancées sont possibles : en amont de la préparation de rentrée 2015, le SNES conseillera régulièrement les S1 et coordonnera les actions collectives qui s'imposeront.

Le SNES compte bien amplifier avec l'appui de la profession des combats qu'il porte résolument (construction d'établissements publics, maintien de tous les CIO, remise à plat du lycée Chatel, organisation du collège pour tous, dialogue social dans les établissements, ...). Et si les équipes restent bienveillantes pour accueillir les stagiaires et les étudiants M1 ou M2, **des mesures sont impératives pour reconnaître la mission de tuteur**. Le SNES les revendique dans toutes les audiences et par sa pétition.

La phase INTRA des mutations est achevée et le bilan est globalement décevant pour l'ensemble des candidats faute de postes disponibles. **Plus de la moitié des 370 collègues entrants de l'INTER sont affectés sur des zones de remplacement et 15% seulement des 700 candidats TZR sont stabilisés en établissement**. TZR, contractuels ou stagiaires, tous peuvent compter sur les militants et élus du SNES, mobilisés jusqu'au 18 juillet pour chercher les meilleures solutions possibles pour leur affectation provisoire. La permanence académique sera réouverte le 21 août.

La perspective des vacances est pour l'heure vivifiante.
Un très bel été à toutes et tous !

Gwénaél Le Paih
Le 23 juin 2014



Nouveau décret statutaire

Le nouveau décret qui encadre les services et les missions des personnels du second degré doit entrer en application à la rentrée 2015. Le SNES déplore que ce nouveau texte n'apporte pas les améliorations attendues par nos professions, notamment une réduction des obligations de service pour dégager le temps nécessaire aux collectifs de travail et l'amélioration des salaires après des années de dégringolade du pouvoir d'achat. Cependant, les mesures prises pour accompagner au quotidien nos collègues dans les réseaux REP+ de l'éducation prioritaire vont dans le bon sens et montrent que nos revendications ont pris sens pour le Ministre.

Surtout, le nouveau décret affirme clairement notre identité professionnelle par des obligations de service hebdomadaire, pour un enseignement clairement disciplinaire, préservant nettement les collègues de tout service bivalent non souhaité. À quelques mois des élections professionnelles, un syndicat agite les risques de l'annualisation des services. Disons le avec force : **non, à compter de la rentrée 2015 les services des enseignants ne seront pas annualisés !** En effet, le nouveau décret s'inscrit exactement dans ceux de 1950. Il réaffirme que, dans le cadre protecteur du statut général de la Fonction Publique, nos statuts sont particuliers et dérogatoires pour l'organisation du temps de service.

Avec une nouvelle prise en compte de la réalité de l'ensemble de notre travail, c'est bien davantage la reconnaissance de nos métiers et de nos missions qui est actée dans ce texte, sans élargir nullement à de nouvelles obligations. Ce décret doit maintenant trouver une mise en œuvre académique et des discussions paritaires sont prévues après la rentrée. Le SNES s'engagera dans cette démarche de concertation avec le souci d'un dialogue social utile pour gagner de réelles avancées pour tous les collègues, tant pour leurs conditions de travail que pour le renforcement de la transparence et de la démocratie dans la gestion des établissements. Les tensions sociales vives des dernières semaines illustrent l'impatience des salariés à être écoutés et respectés, il en est de même dans l'Éducation Nationale !

Stagiaires fonctionnaires à la rentrée 2014

Environ 800 stagiaires sont attendus dans nos établissements en septembre. Autant de conseillers pédagogiques (ou tuteurs) seront nécessaires pour les accueillir, les conseiller, les accompagner professionnellement.

Les stagiaires :

Les lauréats des concours 2014 renouvelés se joindront, à la rentrée, à ceux des concours 2014 anticipés (2013-2), en contrat CAD2 ou non cette année. Ces recrutements conséquents sont une nécessité pour faire face à la hausse démographique d'élèves.

Malheureusement, le Ministère a choisi un traitement différent, et dans les deux cas insatisfaisant :

- Les lauréats des concours 2014 externes anticipés, internes et réservés exerceront tous à plein temps, sans aucune décharge ! Même ceux qui, non CAD2, n'ont aucune expérience professionnelle, mis à part leur stage d'étudiant de Master1.

- Les lauréats des concours externes 2014 (et 2013 en report de stage) auront un demi-service (certifiés 8 à 10h, agréés 7 à 9h), mais ils devront aussi suivre la formation à l'ESPE, et travailler pour obtenir leur Master2, nécessaire pour être titularisés !

Le Ministère recommande dans tous les cas une affectation en établissement, ni REP+, ni ECLAIR, proche des lieux de formation, avec deux niveaux maximum (selon les disciplines), et évitant les classes à examen. Les stagiaires n'ont pas vocation à avoir d'HSA.

Nous avons bataillé, dès la mi-mars et encore aujourd'hui, pour éviter l'implantation de supports à cheval sur deux établissements, et réclamé la transformation d'HSA en heures-postes. N'hésitez pas à nous alerter pour faire respecter ces principes dans votre établissement. Parce que faire classe, se former professionnellement, réussir un master, nécessite du temps, le SNES-FSU revendique toujours un service à tiers temps devant les élèves pour tous les stagiaires !

Leurs tuteurs :

Tous les stagiaires auront un « tuteur de terrain », c'est-à-dire en établissement. Proposés par les IPR, ces tuteurs doivent

être volontaires. Ils devraient être formés à leur mission (1 jour à la rentrée, 1 au second trimestre) par les IPR.

Une mission s'ajoute au cahier des charges des tuteurs des lauréats des concours renouvelés 2014 (inscrits en M2 MEEF) : ils « participeront au suivi du mémoire et de la soutenance, en association avec un tuteur universitaire afin d'assurer la cohérence entre terrain et formation théorique ». Ces tuteurs se verront attribuer une indemnité de 1250€/an (alors qu'elle était de 2000€ encore l'an dernier) ! Les autres, qui suivront et évalueront les stagiaires ex-contractuels, auront 950 €/an.

Les tuteurs d'EAP ont une indemnité de 300 €/an. Ceux qui reçoivent des étudiants en stage d'observation ou de pratique accompagnée 100 €/étudiant.

Être conseiller pédagogique représente un investissement énorme et exigeant. Les indemnités proposées sont loin de compenser un tel engagement ! Le congrès national du SNES-FSU (avril 2014) a réaffirmé sa revendication d'une décharge de service afin que cette mission de tuteur puisse être assurée au mieux.

Christine Ouvrard

Etudiants reçus-collés :

Le nouveau dispositif de recrutement place les CAPES/CAPET/CPE en fin de M1, et l'année de stage en M2. Certains étudiants se retrouvent ainsi reçus aux M1 MEEF mais collés aux concours. Ils peuvent donc repasser les concours en M2 et seront accueillis en stage non rémunéré durant l'année scolaire 2014-2015 (obligatoire pour valider le M2), en pratique accompagnée, sur le service du tuteur, 4h par semaine pendant 20 semaines. Cela nécessite un grand nombre de collègues volontaires pour accueillir ces étudiants.

La FSU et l'UNEF ont lancé une pétition pour obtenir des améliorations à la fois pour les étudiants collés aux concours mais aussi pour les futurs stagiaires. Nous vous invitons à la signer massivement : <http://pétitions.fsu.fr/?p=5>



La carte des centres d'information et d'orientation en question

Le rectorat envisage de revoir la carte des CIO dans notre académie. Il a déjà réuni deux groupes de travail institutionnels, le 22 et 24 avril, pour réfléchir à une nouvelle carte des CIO. Une troisième réunion est prévue le 25 juin. **Pour nous, les relevés de conclusions de ces réunions ne sont pas acceptables.**

Il s'agit de redéfinir la carte des CIO mais avec pour objectif d'en diminuer le nombre. Une hypothèse envisagée par le recteur serait de penser le CIO à l'échelle du bassin. Il y a 12 bassins dans notre académie. Actuellement, le district est la référence d'implantation d'un CIO. Ils sont au nombre de 22.

Si l'hypothèse du bassin était retenue, on diviserait par deux le nombre de CIO. Diminuer le nombre de CIO, c'est éloigner le public d'un lieu de ressources pour l'information et le conseil.

Les centres d'information et d'orientation sont des services publics de l'Éducation Nationale. Ce sont des services de proximité, gratuits, ouverts à tous.

Nous avons élaboré une plaquette (jointe) sur les services et leurs personnels. Ces plaquettes sont des outils d'information en direction des élus et des parents d'élèves que vous pouvez utiliser. Des exemplaires en nombre sont disponibles au SNES académique.

Défendre le maintien de tous les CIO, les missions des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO, c'est le meilleur moyen de préserver le service public d'orientation de l'Éducation Nationale au service des jeunes et des familles.

Claudine Renault

Nouvelles épreuves de langues au bac : ne pas céder à la résignation.

La deuxième session du bac incluant les nouvelles modalités d'évaluation en langues vivantes, qui est en passe de s'achever, ne fait que confirmer ce que le SNES dénonce depuis leur mise en place.

Sur le fond d'abord, ces nouvelles épreuves renforcent à l'extrême le pilotage des enseignements de LV par l'examen, là où il aurait fallu s'attacher en priorité à améliorer les conditions de travail pour les enseignants et d'apprentissage pour les élèves (horaires, effectifs, dédoublements).

Sur la forme ensuite, l'évaluation en cours d'année (ECA), imposée dans un calendrier très contraint et désorganisant les enseignements, a donné lieu encore une fois à un accroissement de la charge de travail pour les collègues comme pour les personnels de direction qui ont eu le bon sens d'en assumer l'organisation. Ces épreuves ont à nouveau généré ici ou là des difficultés mais surtout, elles ne garantissent en rien l'égalité des candidats devant l'examen. Chaque établissement mais aussi chaque collègue fait de son mieux pour met-

tre en œuvre des textes réglementaires qui, s'ils offrent une grande variété d'approches pour appréhender les 4 notions, ne définissent que très vaguement les normes à respecter. Avec un calendrier contraint, des effectifs pléthoriques et des horaires indigents, comment ne pas en être réduit à survoler avec les élèves les 4 notions au lieu d'y entrer pour leur donner du sens ?

Quant au feuilleton du PACT, obligatoire puis seulement fortement recommandé par l'inspection, on peut s'attendre à ce que sa mise en œuvre, faute d'instructions claires, ait été, elle aussi, pour le moins aléatoire.

Le SNES demandera prochainement au Recteur de réunir au plus vite une Commission Académique de l'Enseignement des Langues Vivantes Étrangères afin qu'un bilan contradictoire soit tiré de l'organisation des épreuves de LV au bac. Au niveau national, il continue d'exiger du Ministère la mise en place d'épreuves nationales, terminales et anonymes.

Vincent Plé

Expérimentation en LV au collège : enthousiasme et improvisation.

Le Recteur a réuni pour la première fois, le 5 juin dernier le comité de suivi de l'expérimentation en langues vivantes dans l'académie. 11 collèges publics de l'académie (24 dans le privé) se sont finalement engagés à élaborer un PELVE (Projet d'Établissement pour les Langues Vivantes Étrangères). Le cadre en a été présenté : les élèves doivent bénéficier en 6ème et 5ème de 3 h hebdomadaires en LV1 et débiteront en 5ème une LV2 à raison de 3 heures. En 4ème et 3ème les horaires de LV1 et 2 sont globalisés et les établissements répartissent eux-mêmes les 5 heures attribuées. On reste donc dans les 684 heures prévues dès le départ et c'est bien une expérimentation qui sera menée à moyens constants.

Les participants à cette réunion, IPR mais aussi représentants d'établissements concernés, ont tous fait part de l'enthousiasme que suscite le lancement de cette expérimentation. La grande innovation réside dans le fait de pallier la faiblesse des horaires élèves par des temps d'exposition en LV dans des disciplines non-linguistiques. Il s'agirait de « banaliser » l'utilisation des langues étrangères.

Mais aux questions qui ont été posées sur les modalités pratiques de cette banalisation, peu de réponses ont été apportées. Pourtant ces questions sont nombreuses : comment être sûr que chaque élève bénéficiera effectivement de ce temps d'exposition supplémentaire ? Avec quelle fréquence ? Pourra-

t-on le garantir pour chacune des LV concernées ? Ne va-t-on pas ajouter de la difficulté à la difficulté pour les élèves les plus fragiles ? Les élèves ont-ils d'ailleurs au collège un niveau suffisant pour mener à bien des activités en langues étrangères, quelle que soit la discipline ? Les enseignants des disciplines non-linguistiques ont-ils le goût et les compétences pour dispenser une partie de leur enseignement en langue étrangère ?

Cette dernière question est d'ailleurs symptomatique de l'improvisation qui caractérise la mise en place de l'expérimentation. Les 11 établissements retenus ne l'ont pas été en raison d'une présence en nombre d'enseignants de DNL dotés d'une certification complémentaire en LV. C'eût pourtant été un critère pertinent. Il semble que seul le volontariat (celui des équipes ?) ait été pris en compte.

On demandera donc dans ces collèges à tous les enseignants qui le souhaitent de participer en proposant des activités en langue étrangère ! Aussi déroutante que cette idée puisse paraître, c'est pourtant bien au moins en partie sur cette base que chaque collège expérimentateur devra remettre son PELVE au Recteur. Mais pour cela, il faudra patienter encore un peu car en ce mois de juin, tous les établissements ne l'ont pas encore finalisé alors que l'expérimentation doit débiter à la rentrée prochaine. À suivre donc.

VP

Le métier de CPE en 2014 : le coup de feu permanent !

La mobilisation du SNES-FSU, pour placer la dimension éducative au cœur du métier de CPE, lors des discussions ministérielles, s'est déclinée au plan académique. Notre enquête « le métier de CPE en 2014 » a rencontré un vif succès, les résultats ont été présentés et commentés collectivement lors des AG de Brest et Rennes, contribuant à enrichir les débats au niveau national (voir le SB spécial CPE de juin 2014). Ils décrivent un métier empêché, écartelé, exigeant par son intensité, parfois épuisant.

Tout au long de l'année, nous sommes intervenus auprès du

Rectorat et des DASEN, pour améliorer les carrières des collègues (hors-classe, avancement, mutations...). Nos interventions, écoutées, profitent au plus grand nombre. En 2014, nous avons notamment obtenu que certains postes, bloqués pour les stagiaires, soient mis au mouvement. Il faudra aller plus loin maintenant : les stagiaires doivent tous être affectés, en surnombre, dans des établissements avec un tuteur volontaire et formé ! Ce qui de surcroît améliorerait le mouvement pour les titulaires.

Pierre-Yves Moré

Non-titulaires : météo de rentrée maussade ?

Les conditions de la rentrée qui se précisent (voir l'édito) ne seront pas sans conséquences sur les conditions de réemploi et d'affectation des contractuels qui risquent de connaître une dégradation : contrats plus tardifs, sur des quotités incomplètes, davantage de suppléances... Cela laisse craindre une aggravation de la précarité. C'est pourquoi les élus FSU ont alerté le rectorat sur les risques pesant sur les affectations des collègues non-titulaires lors de la CCP non-titulaires du 11 juin dernier. Le SNES et la FSU défendent le principe d'un aménagement du mode de calcul de la période d'interruption entre deux contrats, avec l'idée que la période de rentrée n'interrompe pas les calculs d'ancienneté pour les collègues en attente d'un contrat, ainsi que les congés d'été pour les collègues dont les contrats ne couvraient pas les mois de juillet et août. Nous continuons de réclamer le prolongement du dispositif de titularisation avec autant de sessions des concours réservés que nécessaire, avec des critères d'éligibilité assouplis.

Réunions non-titulaires dans les départements

Après la réunion de Saint-Brieuc début juin, la section académique vous propose des réunions d'information à Lorient le 26 juin, Rennes le 2 juillet et Brest le 8 juillet. Rendez-vous à 14h30. Plus de renseignements sur les lieux des réunions sur le site du SNES Bretagne :

<http://www.rennes.snes.edu/spip/spip.php?article1958>

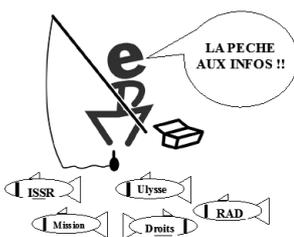
Enfin des formations !

Le rectorat vient d'annoncer des formations spécifiques de préparation aux concours internes et réservés. Il s'agit d'un effort significatif très attendu à inscrire au crédit revendicatif du SNES-FSU qui n'a eu de cesse de réclamer un plan de formation pour permettre aux contractuels de préparer les concours.

<http://www.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/accueil/pid/3179>

Joël Mariteau

Nouveaux TZR : le SNES à vos côtés



A l'heure de la lecture de ce SB n°111, les résultats du mouvement intra-académique seront connus, avec éventuellement une affectation sur Zone de Remplacement... une nouveauté pour certains d'entre vous.

Ne restez pas isolé-e ! Venez nombreux à la réunion organisée par le Snes-FSU :

**JEUDI 3 JUILLET à partir de 14h
à la FSU, 14 rue Papu à Rennes**

Inscrivez vous auprès de la section académique : s3ren@snes.edu

Suivez l'actualité du du SNES- FSU Bretagne sur Twitter !

https://twitter.com/Snes_Bretagne

SNES Bretagne n°111 - Juin 2014 - Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré : 24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64 - mail : s3ren@snes.edu - site internet : www.rennes.snes.edu - CPPAP : 1115 S 05594 - Directeur de la publication : Vincent Plé - Réalisation / PAO : Guénola Vappreau - Impression GPO Thorigné sur papier aux normes PEFC et FSC - Développement durable.

Les stages académiques de l'Observatoire 2014-2015, ça repart.

À VOS AGENDAS !

Mardi 7 octobre à Vannes

Stage FSU : quel sens donner aujourd'hui au combat pour la laïcité ?

Avec Henri Pena-Ruiz, philosophe, professeur à Sciences Po Paris, écrivain.

D'autres intervenants doivent confirmer leur participation. **Si vous souhaitez prendre part à ce colloque, contactez le SNES académique dès maintenant.**

Mardi 18 novembre à Rennes

Colloque collègue : un collègue pour tous ? Nouveau socle, nouveaux programmes, contenus d'enseignement, liaison école-collège.

Avec Denis Paget, chargé de recherches à l'institut de recherche de la FSU, ancien co-secrétaire général du SNES et membre du Conseil Supérieur des Programmes et Valérie Sipahimalani, pour le secrétariat national du SNES. Nous sollicitons un autre chercheur.

Jeudi 18 décembre à Rennes

D'hier à aujourd'hui : Le SNES, pour quoi faire ?

Avec Alain Dalançon, professeur d'histoire et président de l'IRHSES et Monique Vuillat, ancienne secrétaire générale du SNES.

Mardi 20 janvier à Rennes

Les personnels, le chef d'établissement et le New Public Management.

Avec Fabienne Bellin, secrétaire nationale du SNES, un chef d'établissement du SNUPDEN-FSU et un chercheur.

Mardi 10 mars à Rennes

Difficulté scolaire

Avec Jean-Yves Rochex, professeur à l'Université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis en sciences de l'éducation. Un autre chercheur doit confirmer sa participation.

D'autres stages, plus spécifiques (Langues vivantes, non titulaires, CPE, Co-Psy, professeurs documentalistes) sont en cours de programmation.